

la LDH soutient :

Công Binh, la longue nuit indochinoise de Lam Lê

Le plus jeune a 89 ans, le plus âgé a 101 ans, ils ont des visages burinés mais l'esprit vif, et surtout une dignité sans faille. Ils sont une vingtaine de nonagénaires que Lam Lê a retrouvés, au Viet Nam et en France, parmi les quelques 20 000 Vietnamiens qui, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, furent recrutés de force dans l'Indochine française pour venir remplacer dans les usines d'armement les ouvriers français mobilisés.

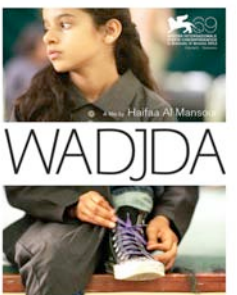


Ce documentaire qui alterne image d'archives, interviews, spectacle de marionnettes sur eau de Hanoï, ponctué de lecture de textes de Frantz Fanon, a l'immense mérite de faire la lumière sur une des pages peu glorieuses et occultées de l'histoire du colonialisme français.

Wadjda, de Haifaa Al Mansour

Prix de la critique internationale au festival de Venise, 2012

Wadjda a douze ans, un fin museau et de grands yeux noirs, elle adore ses parents, ses jeans, ses baskets noires et écouter du rock dans sa chambre. Son rêve, c'est d'avoir un vélo. Ses parents se séparent alors qu'elle est en pleine crise d'adolescence.



Wadjda est le premier film entièrement saoudien et qu'il a été réalisé, dans les difficultés qu'on imagine, par une femme, dans un pays où il n'y a pas de salles de cinéma, art prohibé.

Ce que vivent les Saoudiennes est glaçant.

« Les Eclats » : film documentaire de Sylvain George

Plaidoyer brûlant contre l'exclusion des migrants de Calais, le film offre une mosaïque d'images, d'impressions, de sons.



La beauté de la mise en scène, le noir et blanc superbe et profond exaltent l'humanité de ces forçats de l'exil qui survivent comme ils peuvent. Le regard que porte sur eux Sylvain George est un regard unique par la fusion de la politique et de la poésie.

Héros sans visage, de Mary Jiménez

Bruxelles, église du Béguinage : des migrants organisent une grève de la faim pour obtenir des papiers. Un homme meurt.

Tunisie, frontière libyenne, camp de Choucha, des réfugiés racontent l'horreur de la traversée du Sahara vers le Nord.

Liège, dans un centre pour réfugiés, un homme raconte sa traversée de la Méditerranée sur une chambre à air.

Trois moments d'une guerre pour survivre.

Etrange film, émouvant, avec des moments très forts. S'il aborde la question sous un angle plus humanitaire que politique, il donne pourtant des clefs pour comprendre la grande épopée contemporaine des migrations.



LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM

Chaque mois, une section de Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "l'invité du vendredi" de 19h à 21h :



Prochaine émission : vendredi 1er mars de 19h à 21h, elle sera animée par la section Paris 19.

Au théâtre:

Dialogue

d'après *Les ennemis complémentaires* de Germaine Tillion.
Adaptation et mise en scène Jean Quercy.

Après un long séjour dans les Aurès dans les années 1930, Germaine Tillion revient à Alger en 1957. Elle est contactée par le responsable du FLN qui lui promet d'arrêter les attentats contre les civils européens. Ce texte nous fait découvrir sa capacité obstinée à chercher à sauver des vies, quelles que soient les opinions des personnes impliquées dans le conflit algérien, capacité forgée dans la Résistance puis dans la Déportation.

Infos pratiques :
à la Crypte Saint Sulpice du mercredi 20 février au dimanche 24 mars 2013
à 20h30 les mercredis, jeudis et samedis
à 15h les dimanches

Tarif spécial :

Les adhérent(e)s de la LDH peuvent bénéficier d'un tarif réduit.
Réservation : 01 49 26 09 95
info@theatre-averse.org
www.theatre-averse.org

RAPPEL :

LE CONGRES DE LA LDH SE TIENDRA à NIORT (79) les 18, 19, 20 mai 2013.

Prochaine réunion de section
jeudi 14 mars 2013

Thème:
la précarité chez les jeunes

à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux, 75013
Métro Maison Blanche
accueil à partir de 19h30



Actualités

de la section Paris 5^{ème} - 13^{ème}

Contacts

N°22 - 14 février 2013

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
M° Maison Blanche

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)

Le samedi matin de 10h à 12h à la faculté de droit
12 place du Panthéon 5ème

Contacts :
[Camille Billmann](mailto:billmann.camille@neuf.fr)
billmann.camille@neuf.fr
[Marion Ballet](mailto:marion.ballet@neuf.fr)
06 64 66 78 01

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
[Marianne Wolff](mailto:marianne.wolff@wanadoo.fr)
marianne.wolff@wanadoo.fr
01 45 81 69 15

[Alice Bertin](mailto:alice.bertin0086@orange.fr)
alice.bertin0086@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71

Diffusion des tracts:

Actuellement :
marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités

Contact : [Martine Common](mailto:common.martine@wanadoo.fr): common.martine@wanadoo.fr

RESF

Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h - les 2ème et 4ème mercredis de 15h à 17h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
M° Maison blanche
Contact : [Jocelyne Vaudenay](mailto:jvaudenay@gmail.com): jvaudenay@gmail.com

Création d'un Groupe Etudiants:

Contacts:
[Paul Robin](mailto:pau.robin@laposte.net): pau.robin@laposte.net
et Pierre-Louis Lefever pierrelouis.lefever@hotmail.fr

“En 2013 je signe, en 2014 ils votent”.

Lancés par plus de cent organisations (associations, syndicats et partis politiques), dont la LDH, une pétition et un appel à la mobilisation citoyenne pour le droit de vote des étrangers aux élections locales dès 2014, circulent en ce moment.



La pétition peut être signée en ligne :
<http://www.droitdevote2014.org/>

et sur papier, dans le 13^{ème} où un « bureau » a été installé à la Mairie, tous les jours dans la semaine du 11 au 16 février. Plusieurs associations et partis politiques participent : MRAP, CFDT, LDH, Parti de Gauche, ATTAC, EELV, ACU/FASE

Du côté du gouvernement on assure que ce projet n'est pas enterré. le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault dit vouloir "consulter chaque groupe de la majorité et de l'opposition" pour vérifier "s'il y a la possibilité d'une majorité des 3/5e au Parlement" sur cette réforme constitutionnelle comme sur d'autres.

Les pages deux et trois du journal sont consacrées à quelques informations sur l'actualité de la situation des étrangers en attente d'un titre de séjour.

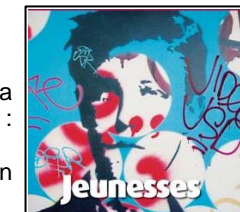
Projets :

♦ En mars le thème retenu pour la réunion de section est "Jeunes : précarité/pauvreté". La recherche de l'intervenant est en cours.

♦ Un ciné-débat avec projection du film "Cinq caméras brisées" d'Emad Burnat et Guy Davidi, documentaire sur des villageois palestiniens en lutte contre des expropriations.

♦ A l'invitation de la section, Gilles Kepel, professeur à Sciences-Po Paris et membre de l'Institut universitaire de France, devrait un soir d'avril venir animer un café débat (a priori Chez Trassoudaine, place Nationale) portant sur des questions se rapportant à la présence de l'Islam dans les mondes urbains français. Ayant commencé sa carrière à Damas et au Caire, spécialiste de l'Islam et des mondes arabes, il a étendu ses analyses à la société française. Il est l'auteur notamment de "Banlieue de la République. Société politique et religion à Clichy sous Bois et à Montfermeil" (Gallimard 2012), écrit à la suite d'une étude menée en 2011 en collaboration avec Leyla Arslan et Sarah Zouheir pour l'Institut Montaigne, et de "Quatre-vingt treize" (Gallimard 2012).

♦ La réunion d'Avril sera consacrée à la préparation du congrès.



Quelle politique d'immigration ?

Le 1^{er} février 2013 le Conseiller d'Etat Thierry Tuot, a remis au Premier Ministre un rapport sur la refondation des politiques d'immigration. Il préconise une régularisation massive des sans-papiers.

Ce rapport est téléchargeable sur le site : <http://fr.scribd.com/doc/124313781/Rapport-de-Thierry-Tuot-sur-la-refondation-des-politiques-d-integration>

L'application de la nouvelle circulaire du 28 novembre 2012 fait l'objet d'un certain nombre d'observations.

Cette circulaire a pour objet de rappeler et de préciser les critères permettant de délivrer un titre de séjour à certaines catégories d'étrangers sans papiers.

Une adresse électronique a été mise en place pour recueillir les informations sur les conditions de mise en œuvre de ce texte : obs.circulaire2012@laposte.net N'hésitez pas à transmettre vos observations pour que l'on puisse régulièrement établir un bilan sur le nombre, les critères et les conditions de régularisation (ou de rejet).

Aux termes de la circulaire, le ministère doit, lui-même établir un premier bilan fin février.

Cette circulaire permet la régularisation de beaucoup de familles qui ne sont plus obligées d'attendre les 10 ans de présence pour espérer obtenir un titre de séjour. Elle reste très insuffisante concernant les jeunes majeurs isolés, et les salariés qui travaillent « au noir » sans preuve de leur activité.

A la préfecture de police de Paris on remarque encore des variations d'un guichet à l'autre sur l'estimation du niveau de français. Certains guichetiers demandent les preuves de l'année 2007, alors qu'il s'agit de prouver 5 ans de présence ! Alors que début décembre on acceptait de prendre en compte la situation des parents dont l'enfant était dans sa troisième année de scolarité, il faut maintenant 3 années pleines.

Des variantes aussi dans les centres de réception des étrangers. Avenue du Maine un jeune majeur scolarisé est pris en compte comme "enfant scolarisé" pour la régularisation de ses parents, mais pas au centre Truffaut !

Si on demande une harmonisation des pratiques, le risque est que cette harmonisation se fasse « par le bas ».

La réforme du Ceseda (Code l'entrée, du séjour des étrangers et du droit d'asile) est-elle à l'ordre du jour ?

Les organisations Autremonde, CGT Paris, La Cimade IDF, Droits Devant !!, Fasti, FSU Paris, Gisti, LDH Paris, Mrap, RESF, Union Syndicale Solidaires publient un communiqué unitaire :

M. Valls, une circulaire ne suffit pas, c'est la loi qu'il faut modifier

Extrait :

« En partant du vécu de milliers de migrants, les organisations signataires proposaient des mesures précises pour sortir d'une logique qui, circulaire après circulaire, loi après loi, avait globalement réduit à peu de chagrin les droits des migrant-e-s. Elles proposaient d'avoir le courage politique de marquer une véritable rupture avec la politique antérieure et de réformer en profondeur le Ceseda et le Code du Travail.

La circulaire Valls ne suffit pas, dans la mesure où elle n'est pas opposable devant un tribunal et reste marquée par une logique de quota de régularisation.

Par sa nature même, elle ne remet pas en cause le pouvoir discrétionnaire des préfets et ne permet en aucun cas d'asseoir une égalité de traitement, les étrangers ne pouvant pas s'appuyer sur ce texte devant les tribunaux.

D'autre part, elle ne remet pas en cause les principes d'exclusion des dispositifs légaux précédents : critères arbitraires, exclusion encore une fois du département de Mayotte, conditions encore restrictives, notamment pour les travailleurs.

La circulaire continue de faire de l'employeur le seul interlocuteur de l'administration en lui laissant le pouvoir exorbitant de donner des suites, ou non, à la démarche de régularisation, elle exclut de fait les travailleurs au noir et impose des périodes de clandestinité préalables à tout titre de séjour. »

La fin de l'enfermement des enfants ?

Lundi 25 février à 18 H :
Réunion publique de l'OEE (Observatoire de l'enfermement des étrangers)

Il y a un an, la France était condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme pour ses pratiques en matière de détention d'enfants étrangers.

Il y a un an, en réponse à l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE) et au Réseau éducation sans frontières (RESF) qui réclamaient publiquement "que cesse immédiatement et définitivement l'enfermement des enfants et mineurs étrangers", le candidat François Hollande prenait "l'engagement, [s'il était] élu à la présidence de la République, de mettre fin à la rétention des enfants et donc des familles avec enfants".

Pourtant, en 2013, la question du placement dans les centres de rétention d'enfants mineurs accompagnant leurs parents est toujours d'actualité. La circulaire du 6 juillet 2012, qui invite les préfets à préférer l'assignation à résidence pour les familles avec enfants, contribue à l'empilement des dispositifs d'enfermement. Le placement en rétention d'enfants mineurs est toujours possible, et il est pratiqué. La jurisprudence européenne n'est donc pas appliquée aujourd'hui par les préfectures ou par certaines juridictions, tant en métropole que sur les territoires d'Outre Mer.

Pour en parler, pour confronter nos expériences et pour envisager ensemble les moyens d'obtenir, enfin, que la France en finisse avec l'enfermement des enfants étrangers, l'OEE vous invite à une réunion publique :

Lundi 25 février 2013 à 18H00
à la Ligue des Droits de l'Homme,
138 rue Marcadet, Paris 18^{ème}
Salle Dreyfus
Métro Lamarck (ligne 12), bus 31 et 60

Les actions du Réseau Education sans Frontières

Interpellé par une militante lors de la clôture des Journées du Havre organisées par le Nouvel Obs, Manuel Valls a admis que depuis l'élection de François Hollande 16 familles auraient été placées en rétention. Parce qu'il n'y avait pas de solutions d'hébergement....

Sur le site de RESF une « Chronique de l'intolérable » (<http://www.educationsansfrontieres.org/rubrique820.html>) fait le bilan des arrestations et expulsions.

Le RESF Paris 5^e-13^e a adressé un courrier à tous les élus de la majorité à la mairie du 13^{ème}, ainsi qu'aux responsables de section du Parti socialiste, pour les tenir informés de ces situations. Cette information se poursuivra aussi longtemps que durera cette politique.

Un nouveau parrainage vient d'être organisé à la mairie du 13^{ème} :



Il concernait 5 familles qui ne peuvent bénéficier des critères de la circulaire, les 5 années de présence et 3 ans de scolarité des enfants étant cumulatifs.

17 jeunes majeurs ont également été parrainés, et le maire a réaffirmé son soutien à 37 jeunes qui ont déjà été parrainés et dont la situation administrative est toujours d'une grande précarité.

Ces jeunes sont liés au RESF Paris 5e-13e parce qu'ils sont scolarisés dans un établissement scolaire de nos arrondissements, ou, plus rarement, parce qu'ils y habitent. Mais certains sont venus à la permanence par le bouche à oreille, et sont simplement "parisiens".

La situation de ces jeunes est dramatique. Quatorze des nouveaux parrainés, dix-sept des anciens, sont isolés, arrivés mineurs mais trop âgés pour que l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) leur garantisse une protection pérenne. A 18 ans ils ont été ou seront "mis à la rue". Leur seule espoir est d'arriver à tenir dans une scolarité, mais l'école ne les nourrit qu'à midi et ne les loge pas !

Tenir dans une scolarité est une véritable épreuve quand on ne domine pas la langue française, quand on n'a jamais été scolarisé ou a minima dans son pays d'origine, quand on vient pour apprendre un métier et qu'on a beaucoup de mal à comprendre l'intérêt de certaines matières non directement liées à la pratique du métier choisi.

Il faut saluer l'implication d'un certain nombre d'établissements scolaires et d'enseignants.

Permanence d'accueil des mineurs isolés étrangers à Paris (ADJIE - 19^e)

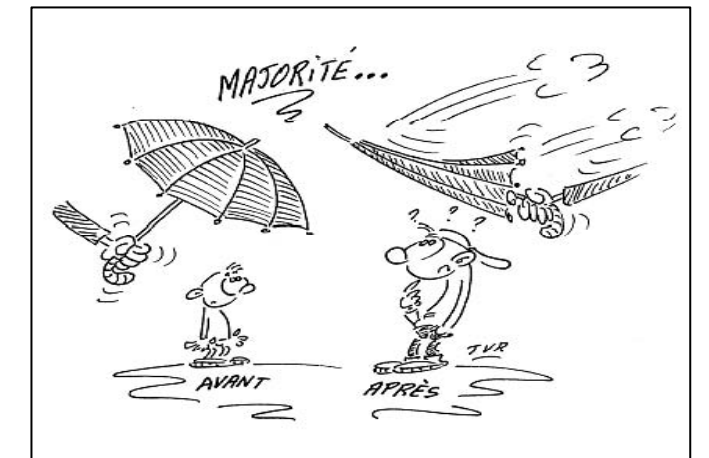
Depuis le mois d'octobre, une permanence a été ouverte par un groupe d'associations pour accueillir les Mineurs isolés étrangers et les accompagner dans leurs démarches. Le Gisti est le véritable pilier de cette permanence où les autres associations essaient d'envoyer tant bien que mal des militants. La liste des permanenciers est encore insuffisante. Une présence régulière (hebdomadaire par exemple) n'est pas nécessaire car tous les dossiers sont traités sur un site dédié et accessibles depuis n'importe quel ordinateur avec un mot de passe personnel.

La permanence de l'ADJIE (Accompagnement et défense des jeunes isolés étrangers) se tient à l'Antenne Jeune Flandre les mercredis soir (19h-21h) et samedi matin (10h-13h). Voilà ce qu'on y fait :

- recours auprès du TA,
- demandes de prolongation de contrat jeune majeur
- courrier pour appuyer des demandes de placement auprès du Tribunal pour enfants
- accompagnement au CIO, au CASNAV
- signalement à l'ASE
- accompagnement chez le juge des enfants
- demande d'aide juridictionnelle
- courrier au Défenseur des droits
- etc.

Il y a des juristes pour conseiller.

(contact : J.Vaudenay)



L' Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de Paris dit ne plus pouvoir faire face à l'afflux de jeunes et a considérablement restreint les conditions d'obtention d'un contrat jeune majeur. Les conditions de prises en charge des mineurs isolés étrangers sont telles que le Défenseur des Droits a formulé 15 recommandations portant sur le premier accueil des mineurs isolés étrangers, leur accès au dispositif de protection de l'enfance, les spécificités attachées au contenu de leur prise en charge et les modalités de leur accompagnement au moment de leur majorité